

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er octobre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2230)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT**N ° 1596 (Rect)**

présenté par

M. Carvalho, M. Chassaigne, M. Asensi, M. Bocquet, Mme Buffet, M. Candelier, M. Charroux,
M. Dolez, Mme Fraysse et M. Sansu

ARTICLE 44

Supprimer la deuxième phrase de cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article vise la mise en place de tarifs modulables qui pose la question d'égalité devant ces tarifs, entre ceux qui auront les moyens de s'effacer et ceux qui paieront le prix fort.